



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



15 ans de recherches
pour l'Observatoire de l'Enfance,
de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Florilège de publications



*Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse
et de l'Aide à la Jeunesse*

Sommaire

Mieux connaître les enfants et les jeunes	6
Des enfants qui ont beaucoup à dire: Les regards des enfants sur leur éducation scolaire et familiale	7
Enquête sur la participation des enfants et des jeunes de 10 à 18 ans	7
Ce que les enfants entendent par bien-être et les leçons à tirer pour le choix et la définition d'indicateurs de bien-être	8
Le vécu des enfants de 6 à 12 ans vivant dans la pauvreté	9
Bien-être à l'école	10
Parcours des jeunes et transitions	10
Enquête rétrospective sur des parcours de jeunes ayant connu une "inflexion positive"	11
Qu'ont à nous apprendre les "NEETs"?	11
Les mécanismes d'affiliation des jeunes de 12 à 16 ans	12
Mieux connaître les services	14
L'évolution des politiques d'enfance et de jeunesse au XXe siècle	15
MJ-AMO: Portraits contrastés et points de convergence	15
Recherche qualitative sur les projets innovants en matière d'intervention auprès des enfants et des jeunes	16
Comprendre les mécanismes de sortie de l'Aide à la jeunesse	17
Comment redéployer l'information des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles?	18
Élaboration d'indicateurs de développement de l'accueil et de l'éducation des enfants de 0 à 3 ans	19
Portrait des écoles de devoirs en Fédération Wallonie- Bruxelles	19
L'accueil temps libre en Fédération Wallonie- Bruxelles: Etat des lieux	20
Promouvoir les droits et le bien-être des enfants et des jeunes	22
Indicateurs et bien-être: quelques balises	23
La place des travaux à domicile dans la vie des enfants de l'enseignement primaire	23
Du placement d'enfants: Définir et quantifier pour réaliser les droits des enfants placés	24
Exclusion scolaire définitive - Principes directeurs et Recommandations	25
Les politiques communales en matière d'enfance et de jeunesse	26
Évaluer les politiques d'enfance et de jeunesse	28
Étude sur l'articulation entre les services de première ligne et les services de l'aide à la jeunesse: Synthèse et perspectives	29
Évaluation des politiques publiques: Fondements méthodologiques	30
Évaluation intermédiaire du Plan d'actions Droits de l'Enfant	30
Évaluation des dispositifs particuliers des organisations de jeunesse	31
Des Outils	32
Mémentos	33
En'jeux	34
Vade mecum pour les professionnels	35
D'autres outils	35
Des recherches et des collaborations	36
L'équipe de l'Observatoire	39

Un florilège de publications

L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) fête ses quinze ans en cette année 2014. Service d'étude du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les missions qui lui sont confiées visent à l'élaboration de politiques globales et intégrées au bénéfice des enfants et des jeunes: il a été conçu comme un service transversal, au carrefour de différentes compétences gérées par les administrations fonctionnelles. Il appuie résolument ses actions sur la Convention internationale des droits de l'enfant qu'il contribue à promouvoir et mieux faire connaître.

Les travaux réalisés par l'Observatoire ont pour ambition de jeter des ponts entre différents secteurs et entre différents acteurs concernés par les politiques d'enfance, de jeunesse et d'aide à la jeunesse, par exemple en abordant des problématiques partagées par des acteurs différents ou en traitant les objets d'étude de manière décloisonnée.

L'identité de l'Observatoire repose sur quatre piliers:

- Service d'étude transversal, il réalise ou pilote des recherches et des évaluations ;
- Service d'aide à la décision publique en matière de politiques d'enfance, de jeunesse et d'aide à la jeunesse, il diffuse les résultats de ces recherches et évaluations et les traduit en préconisations ;
- Composé d'une équipe pluridisciplinaire, il contribue à l'articulation des pratiques de terrain et de recherche ;
- Attaché au Secrétariat général du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il fonde ses activités sur une éthique double: l'éthique de la recherche scientifique et l'éthique du service public.

Ses missions se déclinent en quatre axes de travail:

- Mieux connaître les enfants et les jeunes, en restant en permanence à leur écoute ;
- Mieux connaître les services de la Communauté française, en prenant en compte l'expertise des acteurs ;
- Promouvoir les droits et le bien-être des enfants et des jeunes, en plaçant la Convention internationale des droits de l'enfant au centre de ses travaux ;
- Évaluer les politiques d'enfance et de jeunesse, en permettant à chacun de mieux comprendre les effets de ses actions.

Sa volonté de connaître, de rassembler, d'articuler, de coordonner peut se résumer en une formule : produire des connaissances utiles pour l'action.

Cette volonté se décline concrètement en une variété de ressources et d'outils mis à disposition des différents acteurs et partenaires : rapports de recherches, newsletter, "working papers", vidéos, bases de données, cartographies interactives, manuels ou guides pratiques, publications à destination des enfants... tous disponibles via le site Internet : www.oejaj.cfwb.be

Au-delà de cette diversité, on pourra lire dans le florilège qui suit la place prépondérante que l'Observatoire accorde au développement de véritables lignes de recherche et d'expertise comme par exemple : la réalisation d'enquêtes auprès d'enfants et de jeunes, l'évaluation des politiques publiques, les publications adaptées aux enfants ("childfriendly"), la participation des enfants et des jeunes ou encore l'élaboration d'indicateurs

C'est cette continuité et cette diversité que nous vous invitons à découvrir ci-dessous, dans ce parcours commenté au travers d'une sélection de quinze années de publications.

Michel Vandekeere
Coordinateur

Mieux connaître
les enfants
et les jeunes

Des enfants qui ont beaucoup à dire : Les regards des enfants sur leur éducation scolaire et familiale - 2005



<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5255>

L'école, les enfants le savent bien, est importante. L'apprécient-ils ? Qu'aiment-ils y faire ? Comment, en intégrant progressivement ses contraintes s'y positionnent-ils ? Et les parents ? Comment les enfants se comportent-ils face à un interdit parental ?

Sur base d'une exploitation secondaire des données de l'enquête "Grandir en l'an 2000" qui a suivi, depuis 1989, la scolarité d'une

cohorte d'enfants, cette recherche a identifié des éléments marqueurs de la motivation scolaire et l'évolution de l'opinion des enfants afin de tenter de dresser le portrait d'élèves "types". Ainsi, on y retrouve ceux qui aiment l'école et pour qui tout marche bien (3 enfants sur 10), et puis, il y a tous les autres : depuis ceux qui pensent que "savoir c'est important... mais tout ça c'est compliqué!" (2 sur 10), jusqu'à ceux qui n'aiment rien à l'école, en passant par ceux "Je suis bon à l'école mais pour le reste..." ou encore "Tous ces efforts, pour quoi faire ?". Nombre d'enseignants y reconnaîtront leurs élèves!

Voilà pour l'école. Et à la maison ? D'après ce que disent les enfants, le parent démissionnaire ou la tyrannie de l'enfant-roi sont loin d'être la norme ! La quasi totalité des enfants de 6^e primaire rendent des comptes à leurs parents sur leurs déplacements et leurs sorties et rares sont ceux qui contournent les interdits parentaux.

Enquête sur la participation des enfants et des jeunes de 10 à 18 ans - 2007

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5321>

Quelle expérience les enfants et les jeunes ont-ils, concrètement, de la participation ? Pour apporter des éléments de réponse à cette question, l'OEJAJ a recueilli le témoignage d'un échantillon représentatif d'enfants et de jeunes. Ainsi plus d'un millier d'enfants et de jeunes, de 10 à 18 ans, ont été interrogés directement sur la manière dont leur avis était pris en compte dans les différentes décisions qui affectent leur existence chez eux, à l'école, dans les différents milieux de vie qu'ils fréquentent (organisations de jeunesse, clubs sportifs, groupe culturel ou artistique, etc.) ou encore dans la vie sociale,

politique ou médiatique.

Ils ont pu indiquer les personnes auprès desquelles ils se sentaient les plus écoutés et celles dont ils attendaient davantage d'écoute, ce qui les aidait à se faire entendre ou ce qui les en empêchait, l'influence qu'ils pensaient avoir sur les décisions, ce qui se passerait si les adultes prenaient davantage en considération l'avis des enfants, etc.

C'est sur la base de leurs réponses que la recherche a dressé un certain nombre de constats. Parmi ceux-ci, le fait que le milieu scolaire n'apparaît pas comme un lieu où les

enfants se sentent écoutés ou entendus est une des principales conclusions de l'enquête. Les résultats indiquent aussi qu'une forte minorité de jeunes demeure à l'écart de toute affiliation à un milieu de vie collectif autre que la famille ou l'école et n'a aucune expérience concrète

d'expression démocratique dans un contexte institué. Enfin, il semble que seule une minorité de jeunes est bien informée du contenu de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Ce que les enfants entendent par bien-être et les leçons à tirer pour le choix et la définition d'indicateurs de bien-être - 2008

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=4340>

Parmi les missions de l'OEJAJ figure la promotion du bien-être des enfants, mais comment le définir sans être à l'écoute des premiers concernés : les enfants eux-mêmes ! C'est pourquoi les témoignages de 64 enfants de 6 à 15 ans sur leur conception et leur compréhension du bien-être ont été recueillis. Les résultats ont permis de mieux cerner la manière dont ils comprennent la notion de bien-être en atteignant la perspective propre de l'enfant par la minimisation de l'impact des a priori et références des adultes. L'approche de l'enfant comme un interlocuteur compétent est susceptible d'enrichir la définition du bien-être par sa vision propre des choses.

Les propos recueillis peuvent être lus en fonction de 6 catégories : les niveaux de bien-être, les "situations" de bien-être, les vécus et les états émotionnels qui y sont associés, ses facteurs ou déterminants, les actions et les interactions liées au bien-être, et enfin les supports et ressources du bien-être.

L'analyse de ces catégories a mené à l'identification de cinq dimensions-clés du bien-être du point de vue de l'enfant :

- La **disponibilité positive** : possibilité de vivre une vie d'enfant adaptée au stade de développement dans lequel l'enfant se trouve, liée au fait qu'aucun facteur matériel ou moral (peur ou angoisse) ne détruit la possibilité subjective qu'a l'enfant de bénéficier de ses droits au sens de la Déclaration des Droits de l'Enfant.
- Le **bien-être "reçu"** : bien-être qui vient tout seul sans que l'enfant doive faire quoi que ce soit pour le provoquer.
- Le **bien-être culturel et social** : a trait au fait de trouver une place (un rôle, un statut) au sein d'un groupe social plus ou moins structuré. Il nécessite à la fois un cadre de référence et une démarche de l'enfant.
- Le **bien-être psychologique et moral** : a trait au fait de se sentir bien avec soi-même, d'être à l'aise (voire fier) de ce que l'on est et de ce que l'on veut devenir.
- Le **droit d'exprimer sa propre vision des choses et de revendiquer ce à quoi on estime avoir droit** : droit d'avoir un impact non seulement sur les éléments matériels mais aussi sur les règles instituées, voire même sur les principes de légitimité des règles instituées.

Le vécu des enfants de 6 à 12 ans vivant dans la pauvreté - 2010

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=7282>

L'OEJAJ a souhaité enrichir ses investigations relatives à la participation et au bien-être des enfants par l'étude du vécu des enfants dans la pauvreté à partir d'un recueil de la parole et des expressions non verbales de trente enfants âgés de 6 à 12 ans.

S'intéresser à ces enfants, c'est rendre compte de leur vécu et comprendre comment ils vivent la pauvreté et l'exclusion sociale au quotidien dans leurs différents lieux de vie et interactions sociales. Cela permet aussi de repérer les stratégies qu'ils développent pour avoir une emprise sur leur vie.

L'étude montre ainsi que les enfants ont des aspirations matérielles relatives au logement et à l'intimité dont ils peuvent bénéficier. Le dénuement matériel n'est cependant pas une considération première pour les enfants qui s'accommodent, voire assument avec l'adulte la responsabilité des limitations de leur famille. Les biens matériels qui semblent les plus importants aux enfants touchent aux Technologies de l'Information et de la Communication. Elles revêtent une forte fonction intégrative, presque vitale, pour ne pas se sentir encore davantage exclus du monde.

Les relations humaines sont en effet au coeur du vécu des enfants. Leurs rapports sociaux apparaissent souvent empreints de passion, d'absolu. La recherche témoigne d'une gestion très émotionnelle du rapport à l'autre, de la prégnance des problèmes familiaux et des cassures relationnelles ainsi que des douloureuses implications du placement qui affectent profondément les enfants.

L'étude décrit également les stratégies dont usent les enfants pour conserver de l'emprise sur leur vie telle que l'intransigeance morale, l'ajustement des besoins, l'usage de la violence ou encore la quête affective.

Ces portraits contrastés d'enfants en contexte de pauvreté et de leur vécu ont permis d'établir des recommandations afin que leur réalité subjective soit davantage prise en compte dans l'action publique qui leur est destinée directement ou indirectement.

Ainsi, la première recommandation issue de cette recherche est de mieux former les professionnels qui travaillent pour et avec les enfants aux techniques de communication utilisées dans la recherche participative afin de mieux appréhender, percevoir, comprendre, décrypter le vécu et la réalité subjective des enfants pauvres. Et, in fine, respecter le serment d'Hippocrate : *primum non nocere*, d'abord ne pas nuire. La seconde recommandation consiste à accorder une attention spécifique et importante à tout ce qui permet à l'enfant pauvre d'être relié aux autres et au monde. Il faut augmenter leur potentiel de connexions vers l'extérieur : activités extrascolaires formelles ou informelles, plaines de jeux, accueil du très jeune enfant mais aussi connexion internet, GSM ou animaux de compagnie.

Bien-être à l'école - 2010

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=6254>

Cette enquête quantitative menée auprès de 1 000 jeunes (1^{er} degré de l'enseignement secondaire) avait pour objectif d'explorer le point de vue des élèves sur leurs conditions de vie à l'école, l'acquisition des compétences sociales et les formes de participation.

L'OEJAJ avait précédemment pointé la faible place qu'occupe l'école dans les dimensions du bien-être et de la participation des enfants alors qu'ils y passent une grande partie de leur journée. Dès lors, il a semblé pertinent d'interroger les enfants sur ces aspects. À partir de leur avis, la recherche traite les points suivants :

- l'avis des élèves sur leur scolarité : satisfaction de l'expérience scolaire actuelle et antérieure,

évolution de l'intérêt pour l'école, plaisir d'apprendre, motivation scolaire, sentiment de compétence face à l'école, sentiment d'être respecté et compris par les équipes éducatives, etc. ;

- l'avis des élèves sur la vie à l'école et le climat scolaire : le bruit, la cantine, les relations avec les enseignants, avec les éducateurs, sentiment de sécurité, facilité d'accès, facilités sportives, activités culturelles, etc. ;
- la fréquence des expériences des processus démocratiques de décision et des expériences de solidarité dans le cadre scolaire ;
- les espaces d'apprentissage de la coopération, de la démocratie, de l'autonomie dans l'école.

Parcours des jeunes et transitions - 2011

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=8616>

La volonté de mieux connaître les transitions marquantes dans les parcours de vie des enfants et des jeunes est à la base de cette recherche dont l'objectif final est d'étayer des pistes afin que les politiques publiques puissent accompagner de manière adéquate ces moments-clés.

Concrètement, l'approche choisie porte sur le fonctionnement des institutions de socialisation et sur les transitions qu'elles imposent aux jeunes. Dès lors, l'analyse a porté sur la mise en œuvre par les institutions concernées de deux normes de référence des politiques publiques en matière d'enfance et de jeunesse : la formation de citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (les CRACS) et le respect du bien-être des enfants et des jeunes.

Les éléments issus du rapport de recherche permettent de baliser la réflexion sur les transitions vécues par les enfants et les jeunes. Ces éléments peuvent être abordés selon les thématiques suivantes : les manières d'approcher les biographies individuelles, les transitions institutionnalisées, la confrontation à l'incertitude comme élément clé des transitions, la discontinuité des parcours, les notions de rites de passage, d'épreuves et d'espaces probatoires.

Enquête rétrospective sur des parcours de jeunes ayant connu une "inflexion positive" - 2012

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=10248>

Ils sont âgés de 20 à 30 ans. Ils sont trente rencontrés par l'intermédiaire de travailleurs de divers dispositifs d'intervention et d'accompagnement. Trente jeunes à avoir accepté de témoigner sur leur parcours défini comme ayant connu une "inflexion positive" afin de mieux saisir les différences de logiques présentes au sein des dispositifs et mettre à jour les facteurs favorisant une "rencontre heureuse" entre un jeune et un dispositif. Cette recherche qualitative permet aussi d'interroger l'articulation des approches individuelle et collective dans l'accompagnement des jeunes ou les conditions permettant aux dispositifs de continuer à mobiliser les jeunes.

L'intervention des dispositifs a été analysée selon 2 axes :

- 1/ la temporalité de l'intervention et son inscription dans la dynamique biographique des jeunes ;
- 2/ la logique d'action prédominante au sein des dispositifs.

Qu'ont à nous apprendre les "NEETs" ? - 2013

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=11412>

À partir d'une enquête qualitative menée auprès d'un échantillon diversifié de 31 "NEETs" (jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation) de 18 à 30 ans, cette recherche vise à mieux appréhender la situation de ces jeunes et la manière dont ils la vivent.

La recherche s'est intéressée en priorité aux jeunes qui disposent de capitaux culturels, économiques et sociaux plus faibles et sembleraient moins susceptibles de pouvoir sortir facilement de la situation de NEET. Ces

ainsi plusieurs leviers ayant contribué à un changement positif significatif des trajectoires ont été identifiés : le rôle clé des "autres significatifs" (accompagnateurs, groupe, entourage du jeune), l'encouragement à la réflexivité à travers le récit de soi et à travers des mises en situation, le fait de pouvoir légitimement se projeter dans l'avenir grâce aux possibilités qui sont objectivement offertes, et la reconquête de la confiance en soi.

Enfin, cette publication nous invite à reconsidérer le facteur "motivation" qui ne constitue pas une solution, car "d'une part, parce que loin d'être susceptible de naître à partir de rien, la "motivation" engage certaines conditions sociales de possibilité ; et, d'autre part, parce que les "inflexions positives" susceptibles d'en résulter sont bien souvent dépendantes du contexte sociopolitique (l'état du marché de l'emploi, par exemple) dans lequel s'inscrit l'action individuelle".

témoignages ont ainsi permis d'identifier les facteurs qui accentuent ou neutralisent les vulnérabilités engendrées par cette situation afin de pouvoir fonder des politiques publiques de soutien évitant la stigmatisation ou l'aggravation des vulnérabilités.

Comme un indice de l'énorme travail à faire sur les représentations dominantes opérant à partir de la catégorie de l'"activation", les résultats montrent l'inadéquation des représentations de sens commun à l'égard de ces jeunes qui ne sont pas "désactivés" : les nécessités de leur survie les sur-occupent.

La situation des jeunes rencontrés correspond aux effets d'un processus de désaffiliation qu'ils s'efforcent d'endiguer. Les trajectoires montrent que les difficultés d'intégration et d'insertion alternent, se renforcent mutuellement. Bien des personnes interrogées se sont senties par exemple plus formatées que formées et les nouveaux "standards" des politiques sociales d'insertion et éducatives (soutien au projet individuel, à l'autonomie, à la créativité, etc.) se révèlent peu effectifs.

Les récits recueillis obligent également à évoquer l'existence de facteurs aggravants, agissant au niveau des interactions entre les professionnels et les "bénéficiaires". Ainsi, deux principaux mécanismes ont été identifiés :

- 1/ une logique d'"optimum activatif" inadéquatement déployée par certains agents ;
- 2/ la mise en œuvre des procédés attribués aux "institutions totales", et qui ont pour effet de détruire l'autonomie culturelle du sujet : dégradation de l'image de soi, contamination, rupture du sujet avec ses actes, effets aliénants, etc.

Enfin, la recherche présente la construction d'un modèle d'analyse des pratiques d'aide sociale qui pourrait permettre aux agents de se prémunir de la mise en œuvre de tels procédés et propose un modèle alternatif d'intervention qui s'affranchirait du mélange d'aide et de contrôle dont l'exercice s'impose aux agents.

Les mécanismes d'affiliation des jeunes de 12 à 16 ans - 2014

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=11489>

L'OEJAJ a lancé une enquête quantitative de grande d'envergure auprès de 1 500 jeunes (1^{re}-4^e année de l'enseignement secondaire) pour connaître leurs pratiques d'affiliation.

Cette enquête a été organisée en deux volets. Le premier a porté sur les compositions familiales, les pratiques de loisirs, la mobilité, les langues parlées à la maison, le parcours scolaire, etc. Tandis que le deuxième a permis de mettre à jour les mécanismes d'affiliation des jeunes : groupes formels et informels, mécanismes et motivations, apports sur la construction de l'estime et de la confiance en soi, sur l'apprentissage des règles de la vie en société, sur la connaissance de soi, des autres et du monde, obstacles au processus d'affiliation.

Les résultats révèlent que pour les jeunes, les deux groupes les plus fréquemment cités comme étant les plus importantes à leurs yeux est celui des amis avec lesquels ils pratiquent une activité sportive (38%) et celui des amis qu'ils et elles retrouvent juste "pour être ensemble" ou

"faire des activités diverses" (27 %). C'est dans ce type de groupes qu'ils se sentent écoutés, soutenus, qu'ils ont l'occasion de "tomber les masques". La composante de détente et de plaisir est essentielle dans les groupes "premiers" d'affiliation.

L'importance des groupes d'affiliation informels pour la sécurisation affective des jeunes et leur construction identitaire plaide pour un support à ces affiliations qui peuvent compenser des difficultés dans d'autres domaines (familial ou scolaire notamment).

La recherche démontre aussi des inégalités d'accès aux affiliations formelles en fonction de l'emploi des parents, de la composition familiale et de la situation scolaire. Cette inégalité d'accès est d'autant plus préoccupante que les jeunes qui adhèrent à divers groupes d'affiliation formels révèlent une meilleure connaissance de leurs droits et une plus grande confiance en eux. Il y a donc bien un enjeu d'égalité sociale qui se joue à travers le soutien aux affiliations formelles des jeunes.



Mieux connaître
les services

L'évolution des politiques d'enfance et de jeunesse au XX^e siècle - 2005

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5398>

Pour aider les professionnels qui travaillent en Communauté française avec des enfants ou des jeunes à mieux comprendre les modalités de fonctionnement et les origines des secteurs, l'OEJAJ a commandité la réalisation d'une étude relative aux principales dimensions de l'action politique en matière d'enfance et de jeunesse au XX^e siècle.

Le rapport fait une description des initiatives publiques qui ont eu pour cible les enfants ou les jeunes depuis le début du XX^e siècle. Une analyse transversale est ensuite proposée. Elle met en évidence que, bien que les discours des intervenants "de terrain" et des responsables institutionnels donnent l'impression que les initiatives publiques ont fini par se superposer au

lieu de se rencontrer, par s'enchevêtrer au lieu de se compléter, elles ont en commun un postulat fondamental: l'idée que l'enfance et la jeunesse constituent des groupes d'individus, dont on peut délimiter les contours de façon objective. Et c'est sur la base des découpages opérés, que des actions spécifiques sont conçues et orientées, par exemple, vers la "petite enfance", "l'enfance", "les jeunes", "les jeunes en rupture sociale", "les jeunes de quartiers défavorisés", etc.

Minorité civile, pénale, nubile, sexuelle, enfant à protéger, jeune dont il faut se protéger, élève ressource d'avenir, les catégories sont multiples et c'est à une lecture transversale de l'évolution des politiques que nous invite cette synthèse.

MJ-AMO : Portraits contrastés et points de convergence - 2007

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5269>

Dans les quartiers, dans les communes, les maisons de jeunes (MJ) et les services d'aide en milieu ouvert (AMO) travaillent avec les jeunes. Avec quels moyens? Avec quels objectifs? Avec quelles relations? Avec quelles collaborations?



C'est pour répondre à ces questions, qu'en 2003, toutes les MJ et toutes les AMO ont répondu à une enquête réalisée par le CLEO (ULG). Elles

ont répondu à un long questionnaire consignait des informations sur leur fonctionnement, leurs activités, leurs difficultés, leurs relations avec les AMO ou MJ voisines et leurs difficultés de fonctionnement.

Cette enquête a donné lieu à plusieurs publications dont une dressant un portrait contrasté des MJ et des AMO, et pointant les points de convergence entre les deux types de dispositifs. Qu'est-ce qui les distingue? Quels sont les terrains qu'ils partagent? Quelles sont leurs perspectives?

On trouvera dans la publication:

- une comparaison des législations ;
- une description des moyens ;
- les partenariats et les collaborations ;
- les souhaits et les perspectives ;
- une synthèse des panels qui ont été organisés en 2003 ;
- et bien sûr, la méthodologie de l'enquête.

Recherche qualitative sur les projets innovants en matière d'intervention auprès des enfants et des jeunes - 2009

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5310>

Par ses missions et sa position institutionnelle, l'OEJAJ porte une attention toute particulière aux dispositifs qui permettent de répondre aux besoins et aspirations des enfants et des jeunes de manière multidimensionnelle plutôt que de manière segmentée et fragmentaire. La notion de transversalité condense cette priorité accordée aux dispositions prises, au niveau des services publics aussi bien que des acteurs de terrain, pour articuler, coordonner, mettre en cohérence les pratiques des différents intervenants auprès des enfants et des jeunes, en vue de mieux répondre à leurs besoins et attentes.

Dans cette optique, toute initiative qui s'appuie sur des disciplines différentes, mobilise des acteurs de secteurs différents ou des champs habituellement séparés, rencontre des besoins non couverts par les services existants ou encore suscite la participation active des enfants ou des jeunes est susceptible d'améliorer la situation des enfants et des jeunes en Communauté française.

De telles initiatives existent, le plus souvent comme projet spécifique en voie de reconnaissance. Elles sont le résultat de ce travail d'innovation constante au sein des champs social, culturel, éducatif. Elles sont de nature à fournir des enseignements sur les lacunes et les failles du système institué de réponse aux attentes et besoins des enfants et des jeunes et

par conséquent, sur les manières d'améliorer ce système et de l'adapter à la réalité et aux enjeux actuels.

C'est pourquoi l'OEJAJ a souhaité mener une recherche qualitative visant, sur la base de l'analyse approfondie de quatre projets innovants, à la mise au jour des enjeux dont ces projets sont porteurs, et notamment quant à leurs implications en termes de politiques d'enfance et de jeunesse.

Dans le cadre de cette étude, les projets innovants avaient été sélectionnés sur base de certaines caractéristiques. Au terme de la recherche, celles-ci ont été revues et se déclinent ainsi : capacité d'écoute des besoins non couverts, prise de risque, mobilisation et diversité, effort d'homologie, participation active des bénéficiaires.

Des recommandations ont été établies afin de soutenir l'exploration et l'expérimentation (prévoir un congé spécifique, promouvoir et valoriser l'innovation, diversifier les sources de financement et les mutualiser), de faciliter le passage à la phase instituée (aide matérielle, accompagnement stratégique, une forme d'inspection adaptée aux caractéristiques des projets innovants, (...) la coordination des différences subsidiaires, une simplification administrative) et de prévoir un scénario politique structurant à privilégier.

Comprendre les mécanismes de sortie de l'Aide à la jeunesse - 2011

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=8995> -

La prise en charge dans l'aide spécialisée peut être décrite comme un flux d'entrées et de sorties dans lequel interviennent, en amont, des mécanismes de prévention et de filtrage, en aval, des mécanismes de relais et, entre les deux, des modalités variées de prise en charge spécialisée.

La capacité de prise en charge spécialisée étant limitée, de même que ses perspectives d'extension, l'attention s'est portée ces dernières années sur les aménagements du système susceptibles de réduire le goulet d'étranglement à l'entrée dans la prise en charge spécialisée.

En 2004, un diagnostic établi par l'OEJAJ pointait les différentes causes possibles d'un tel état de fait, tant dans l'évolution sociétale globale que dans les modalités de gestion des prises en charges. Pour compléter ce diagnostic et mieux comprendre les différentes facettes de cet engorgement, il était nécessaire de s'intéresser aux mécanismes de sortie de la prise en charge spécialisée.

La recherche, menée en quatre phases (objectivation du système d'entrées-sortie, entretiens auprès d'intervenants impliqués dans les décisions de sortie, observations in

situ de séquences de processus de décision et construction d'un diagnostic partagé sur base d'une analyse en groupe) a permis d'objectiver les articulations entre le système conçu et les pratiques effectives. L'analyse des processus conduisant, ou non, à une décision de sortie a été menée pour sept stades de la prise de décision de sortie, de la permanence du SAJ, jusqu'à la Cour d'appel (section jeunesse). Une analyse des mécanismes et prises de décision de sorties dans d'autres secteurs de l'action sociale (gestion de sortie dans le domaine pénitentiaire) est venue élargir la perspective.

Ces différents éléments ont conduit à dégager un certain nombre de constats transversaux ainsi que des perspectives d'amélioration qui se déclinent en **dix recommandations** portant sur les rôles de l'aide générale et de l'aide spécialisée, le rôle du parquet, les missions de l'AJ, l'organisation de l'entrée dans le secteur, l'attribution des places, les mandats, l'établissement d'un diagnostic partagé, une distinction plus claire entre aide volontaire et aide contrainte, la mise en place d'outils et de démarches d'évaluation collective, l'adaptation du recrutement et des formations, ainsi que sur la revalorisation du métier de délégué.

Comment redéployer l'information des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles ? - 2011

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=infojeunesse>

Dans le monde complexe dans lequel nous vivons, la maîtrise de l'information est plus que jamais une des clés essentielles de l'intégration et de la participation à la vie en société. C'est dans la perspective du développement d'une politique d'information de la jeunesse à visée émancipatrice que la Fédération Wallonie-Bruxelles subventionne des centres ou des services d'information à destination des jeunes.

Or, dans une société où les acteurs de l'information et les modes d'accès à l'information se sont multipliés et diversifiés, le rôle et la place des politiques publiques en matière d'information des jeunes doivent sans doute être questionnés en profondeur.

L'OEJAJ, en collaboration avec l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC) et la Commission consultative des Centres et Maisons de Jeunes (CCMCJ), a souhaité dresser un état des lieux de la politique publique d'information de la jeunesse en FWB, quant à son organisation, à ses missions et à ses modalités. Autour des questions de la place et des missions des centres ou services d'information jeunesse, leurs évolutions face aux nouvelles pratiques informationnelles des jeunes, ainsi que de la manière et des conditions

nécessaires pour que ces services contribuent à la formation de citoyens actifs, critiques, responsables et solidaires.

Le rapport met en lumière trois enjeux majeurs : la question de la visibilité des CIJ, les coopérations externes pouvant être mises en place par le secteur de l'information jeunesse et les collaborations internes entre CIJ.

La diffusion et la discussion de ces résultats, un meilleur référencement des sites des Centres et service d'information jeunesse (CIJ) depuis les sites de la FWB afin de participer à l'amélioration de leur visibilité et la poursuite du travail de définition des priorités par la COIJ pour le secteur (Cohésion/Dynamique du secteur ; Informations, Nouvelles Technologies et Médias ; Production/Diffusion ; Formation de CRACS) fondent les recommandations a minima de ce rapport.

Elles sont complétées par un certain nombre de recommandations plus poussées visant à améliorer la qualité, l'efficacité, la pertinence et la cohérence de l'information jeunesse en FWB, tout en étant sensibles aux critiques émanant des acteurs du secteur et à l'échange de bonnes pratiques (participation des jeunes à la production de l'information, communication adaptée aux jeunes, etc.)

Élaboration d'indicateurs de développement de l'accueil et de l'éducation des enfants de 0 à 3 ans - 2012

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=10455>

Recherche focalisée sur les indicateurs de développement de l'accueil de la petite enfance et en lien avec ses trois fonctions reconnues (économique, sociale et éducative), elle a permis d'identifier dans une première phase les différentes composantes du système d'éducation et d'accueil des enfants de 0 à 3 ans (EAJE) et d'aboutir à l'élaboration d'un cadre théorique intégré, jusque là inexistant, pour comprendre l'ensemble du système et mettre à jour sa structure symbolique.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, deux types d'acteurs sont considérés comme ayant un besoin d'accueil : les enfants et les parents. L'accueil se doit de répondre à leurs besoins dans le respect des principes d'égalité et de non-discrimination, que celle-ci soit d'ordre culturel, économique, sociale, etc.

La conception de l'accueil comme un droit de l'enfant se retrouve dans les textes politiques

et législatifs. Le système d'EAJE reconnaît aux parents des besoins relatifs à la conciliation de leurs responsabilités professionnelles (travail, mais aussi formation ou recherche d'emploi) et familiales.

La deuxième phase de recherche a abouti à la définition d'un cadre d'indicateurs visant le diagnostic du système d'EAJE et in fine son pilotage.

Une série d'indicateurs descriptifs, relatifs aux caractéristiques de l'offre et des besoins, et d'indicateurs analytiques, relatifs aux résultats du système et à son impact, a été établie et détaillée dans le rapport.

Modéliser les effets de différentes hypothèses de développement de l'accueil sur ses objectifs d'accessibilité, de qualité, d'équité et d'efficacité du système reste un but qui ne pourra être atteint qu'avec une plus grande disponibilité de données et d'informations en matière d'accueil de la petite enfance.

Portrait des écoles de devoirs en Fédération Wallonie- Bruxelles - 2012

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5395>

L'Observatoire a procédé à une évaluation participative du secteur des EDD, en s'appuyant sur les rapports d'activité des écoles de devoirs, de la Fédération francophone des EDD et des coordinations régionales, ainsi que sur des données administratives. Ce portrait actualise les données qui avaient été recueillies et analysées en 2002 pour la période de 2008 à 2011 et constitue un réel document de référence en la matière.



Les apports des échanges et débats avec les coordinateurs/-trices et animateurs/-trices des EDD lors de rencontres organisées par province ont été intégrés au rapport. Ce dernier a également été présenté et débattu en Commission d'avis des écoles de devoirs.

Après un état des lieux du secteur, l'analyse des réalisations, des enjeux et des besoins des écoles de devoirs montre le dynamisme du secteur des écoles de devoirs, l'originalité et la créativité dont elles font preuve dans leurs activités, l'importance du jeu, l'innovation sont autant d'éléments constitutifs de l'identité du secteur. Les missions du décret se concrétisent au travers d'activités mises de manière transversale.

Le Code de qualité de l'accueil a fait l'objet d'une évaluation très satisfaisante par l'ensemble des EDD. Ce résultat souligne l'importance accordée à la qualité des relations interpersonnelles et le souci du bien-être de l'enfant au sein des EDD.

Le manque de moyens matériels et humains constitue un frein réel au fonctionnement

des écoles de devoirs que les EDD doivent pallier en multipliant les sources de financement. Ces montages complexes ont pour corollaire une addition de contraintes administratives, une incertitude quasi-permanente quant à leur budget et des tensions éventuelles avec les missions du décret de 2004, notamment sur la question de la primauté du soutien scolaire.

L'importante demande à l'égard des EDD et l'actuelle saturation de l'offre constitue une ligne de tension importante en termes d'accessibilité. De plus, les EDD expriment un sentiment de mécompréhension de leurs missions de la part de leurs différents partenaires : parents, écoles, autres secteurs, pouvoirs subsidiaires, etc.

Enfin, la formation est l'un des points faibles de la mise en œuvre du décret que ce soit pour les animateurs salariés ou volontaires.

La dernière partie du rapport établit une série de recommandations destinées au secteur et au pouvoir politique.

L'accueil temps libre en Fédération Wallonie- Bruxelles : Etat des lieux - 2012

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=10150>

Presque dix ans après l'adoption du décret, ce rapport fait la synthèse des états des lieux de l'accueil temps libre réalisés entre 2008 et 2012 et actualise les données qui avaient été publiées en 2004.

L'état des lieux met à jour un engagement plus marqué des pouvoirs communaux dans la politique de l'accueil temps libre depuis l'adoption du décret.

Quant à l'analyse des besoins, elle révèle une nette progression des taux de satisfaction concernant l'offre d'accueil extrascolaire bien que



des améliorations soient encore à réaliser sur les plans de l'ouverture à certains moments spécifiques, ainsi que pour les enfants malades, le soutien scolaire, l'accueil des 3-6 ans. L'offre d'activités culturelles et sportives

dont le coût ou le manque de diversité à certains endroits sont notamment dénoncés.

Enfin concernant l'accueil en milieu scolaire, une amélioration notable dans les lieux agréés

et subsidiés par l'ONE: des indicateurs comme l'existence d'un projet pédagogique, la formation continuée du personnel, les réunions d'équipes... sont en très nette progression. Les horaires d'ouverture et de fermeture de ces lieux se sont également adaptés à l'évolution de la réalité des familles.

En matière d'accessibilité financière, si le plafonnement de la participation des parents dans les milieux agréés a élargi l'accès d'une série de structures, l'accessibilité à l'accueil temps libre des enfants les plus défavorisés reste une difficulté.

Le rapport 2012 se termine par des recommandations pour un meilleur pilotage du secteur ainsi que pour le maintien et le développement des avancées engrangées par le décret. La question de l'organisation et de la prise en charge du temps de midi, qui concerne 80 % des enfants du maternel et du primaire et ne ressort ni du temps scolaire ni de l'ATL pour le moment, est également posée.



Promouvoir
les droits et
le bien-être
des enfants
et des jeunes

Indicateurs et bien-être : quelques balises - 2007

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5347>
et en complément <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5346>

Les indicateurs de bien-être des enfants sont un des thèmes de travail de l'OEJAJ qui s'inscrit dans une perspective internationale impliquant la promotion d'une culture de l'action publique basée sur des observations concrètes, le développement d'indicateurs sociaux et la production d'informations statistiques pouvant être utilisées par tous.

De plus en plus, dans l'évaluation de l'action publique les thèmes du bien-être et de la qualité de vie sont présents et les tentatives de définition et de mesure se multiplient.

Ces indicateurs permettent non seulement d'évaluer les dépenses des politiques sociales tout en mettant en cause les modèles économiques dominants, mais aussi de proposer une appréhension transversale des politiques.

En termes de balises, cette publication relève notamment : l'utilisation d'indicateurs composites, leur ancrage dans la perception subjective des individus, la participation des citoyens à la consommation et à la production d'indicateurs, les efforts en termes de communication, le bien-être comme appui aux politiques transversales.

En outre, les travaux de l'OEJAJ suivent la démarche entamée par les "children studies" qui proposent de considérer d'une part les enfants comme des acteurs sociaux à part entière, actifs dans la construction de leur propre vie sociale, de celle de leur entourage et de la société dans laquelle ils vivent, et d'autre part, l'enfance comme une construction sociale fournissant un cadre interprétatif. Ainsi, les relations sociales et les cultures des enfants sont dignes d'étude à eux seuls, indépendamment de la perspective et de l'intérêt des adultes.

La notion d'indicateurs de bien-être de l'enfant s'appuie sur une tradition bien établie de constitution et de développement d'indicateurs sociaux que les données administratives et les programmes d'enquête internationaux alimentent. Lorsque, de surcroît, le choix des chiffres de référence prend explicitement appui sur la Convention Internationale relative aux droits de l'enfant, c'est tout le dispositif sous-jacent qui se trouve consolidé dans sa légitimité.

Ces balises viennent appuyer les autres travaux de l'OEJAJ, en particulier dans ses démarches d'inventaire des indicateurs disponibles, d'élaboration d'indicateurs spécifiques et d'investigation de la notion de bien-être du point de vue de l'enfant.

La place des travaux à domicile dans la vie des enfants de l'enseignement primaire - 2012

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=travauxdomicile>

Les travaux à domicile dans l'enseignement fondamental ont été régulés par un décret en 2001. Cependant, les balises fixées par ce texte

sont très diversement respectées sur le terrain.

Interpellé par le secteur des écoles de devoirs qui dénonce la pression de plus en plus importante des travaux à domicile sur les enfants, l'OEJAJ a souhaité documenter la question en synthétisant

les prises de position des acteurs issus du secteur scolaire et extrascolaire et des représentants des familles et des parents.

Au-delà d'un débat "pour ou contre", il s'agissait d'interroger cette pratique pédagogique d'externalisation de l'apprentissage en dehors de l'école et du temps scolaire, pratique aux finalités souvent trop floues, au regard de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant qui consacre le principe d'égalité entre tous les enfants et d'égalité des chances en matière d'éducation, ainsi que le droit des enfants au repos et aux loisirs.

Certains types de travaux à domicile, notamment les devoirs de "prolongement" et les devoirs créatifs, renforcent clairement les inégalités entre enfants, car ils requièrent un encadrement et des ressources matérielles auxquels tous n'ont pas nécessairement accès.

Ce phénomène est encore accentué quand les devoirs sont perçus comme outil de remédiation. De plus, l'externalisation du temps scolaire impacte négativement le temps des loisirs et des apprentissages non-formels, ainsi que le temps familial.

Au-delà des éléments réglementés par le décret, une série de questions subsiste, en particulier celle du sens et des finalités des travaux à domicile : outil de remédiation, d'autonomisation, d'apprentissage de la gestion du temps, de communication entre familles et école, de compensation du manque de temps en classe, d'évaluation/diagnostic, d'aide à la mémorisation... ?

Déterminer les finalités des travaux à domicile est essentiel afin d'évaluer la pertinence des travaux scolaires à domicile et d'interroger les pratiques.

Du placement d'enfants : Définir et quantifier pour réaliser les droits des enfants placés - 2013

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=10201>

Le manque de données quantitatives relatives au placement d'enfants a fréquemment été dénoncé au niveau international. Pourtant, disposer de données fiables relatives aux enfants est essentiel pour éclairer le pilotage des politiques publiques.



Une des causes des difficultés rencontrées dans la quantification du placement est le manque de consensus autour de sa définition. C'est pourquoi la première étape de ce travail s'est attelée à essayer de

le définir dans le contexte de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce n'est qu'ensuite que la

tentative de quantification a été menée en compilant les données existantes au sein des différents services.

Ce recensement a permis de dénombrier dix 439 enfants placés en FWB (marge d'erreur : 500 enfants), principalement dans les secteurs de l'aide à la jeunesse et du handicap, mais aussi dans le secteur de la santé mentale, de la justice ou encore de l'asile. Un tiers de ces enfants sont placés en familles d'accueil, tandis que deux-tiers résident en institutions.

Ces données montrent que le placement n'est pas un phénomène marginal mais qu'il concerne au contraire plus de 1 % des enfants en FWB. Il s'agit par ailleurs d'un processus intersectoriel dont les interstices et chevauchements doivent être mis en lumière.

Parmi les autres éléments marquants mis à jour dans cet essai se trouvent la progression du nombre de prises en charge en internats scolaires financées par l'Aide à la jeunesse, l'envolée du nombre de mineurs étrangers non accompagnés et la mise à jour des statistiques en matière de placements d'enfants de moins de 3 ans (0,4 % des enfants de cet âge). Ce dernier constat permet de situer la Belgique en milieu de

classement par rapport aux pays européens. Ce qui dément l'estimation basée sur les données récoltées par l'OMS dans le cadre du programme Daphne (Union européenne) et qui avait amené le Comité des droits de l'enfant (ONU) à pointer dans ses recommandations la FWB comme souffrant du plus haut taux de placement des enfants de moins de 3 ans en Europe.

Exclusion scolaire définitive - Principes directeurs et Recommandations - 2013

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=11016>

Convaincu que tous les citoyens ont le droit de participer au fonctionnement d'une société démocratique, y compris les enfants, qui sont des sujets de droits à part entière, l'OEJAJ focalise une partie de ses travaux sur la participation des enfants et des jeunes aux décisions qui les concernent. Dans ces recherches, les enfants ont attiré notre attention sur le déficit de participation à l'école.

C'est pourquoi, des travaux sont entamés sur le droit à la participation des enfants dans le cadre des sanctions disciplinaires, puis sur la procédure relative au renvoi définitif et au refus d'inscription au prisme des Droits de l'Enfant. C'est ce dernier projet, en collaboration avec le Délégué Général aux Droits de l'Enfant, Changements pour l'Égalité et l'AMO AtMOsphères, qui a abouti à un document énonçant 8 principes directeurs et 7 recommandations susceptibles de fonder une procédure d'exclusion scolaire conforme aux droits des enfants.

Les principes directeurs sur lesquels devrait s'appuyer toute procédure sont les suivants : le respect des principes de droit, l'intérêt de l'enfant comme considération primordiale dans la décision, la non-discrimination entre les élèves en fonction du réseau, le droit à la participation

des enfants et de leurs parents, l'école comme lieu d'apprentissage, mais aussi lieu de vie et de socialisation, une sanction porteuse de sens et de perspectives pour les enseignants et les élèves,

l'exclusion scolaire et le refus de réinscription : des mesures exceptionnelles, l'exclusion scolaire définitive sans entrave au droit à l'instruction.

Pour aider les établissements scolaires dans l'application de ces principes directeurs, des recommandations ont été aussi formulées : circonscrire les faits pouvant conduire à une procédure d'exclusion définitive, limiter l'écartement de l'élève durant la procédure d'exclusion et baliser ses modalités d'application, garantir les principes fondamentaux de droit en équilibrant et élargissant les personnes habilitées à statuer sur l'exclusion définitive, renforcer le suivi et l'accompagnement de l'élève par l'école excluante jusqu'à son inscription dans une nouvelle école, créer un organe de recours externe commun à tous les élèves de tous les réseaux, reconnaître et clarifier les missions et pratiques d'une commission d'inscription zonale inter réseaux, réguler le flux des élèves exclus.



Les politiques communales en matière d'enfance et de jeunesse - 2013

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=politiquescommunales>

De quelles manières, innovantes et ambitieuses, les communes peuvent-elles s'investir en matière d'enfance et de jeunesse ? C'est sur base de ce questionnement que ce "working paper" a été rédigé à l'adresse des mandataires communaux et de tout lecteur intéressé par ces matières.

La pertinence de l'échelon communal s'est imposée dans un contexte où la commune apparaît de plus en plus comme un acteur clé dans les domaines d'enfance et de jeunesse, susceptible d'adapter les directives générales aux réalités locales, capable de mettre au point des politiques réellement participatives et, forte de son autonomie, d'être un agent d'innovation.

Après une description de la situation en Fédération Wallonie-Bruxelles, cette publication revient sur les compétences du niveau communal en matière de politiques d'enfance et de jeunesse, compétences bien plus étendues qu'habituellement supposé, puis sur leurs articulations avec les autres niveaux de pouvoir. L'exposé s'appuie sur des exemples concrets de politiques transversales et d'initiatives locales en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans un deuxième temps, différentes expériences étrangères et initiatives d'organismes internationaux susceptibles de nourrir et d'inspirer une politique communale d'enfance et de jeunesse sont présentés.

Les conclusions, quant à elles, dégagent les facteurs favorables au développement d'une politique transversale de l'enfance et de la jeunesse au niveau local et reviennent sur la question de l'articulation des politiques.





Évaluer
les politiques
d'enfance et
de jeunesse

Étude sur l'articulation entre les services de première ligne et les services de l'aide à la jeunesse: Synthèse et perspectives - 2007

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5268>

Des enfants et des jeunes éprouvent des difficultés. Tous ne sont pas pris en charge par l'Aide à la jeunesse. Pourquoi certains d'entre eux sont-ils orientés vers l'Aide à la Jeunesse ? Par qui et pour quelles raisons ?

Pour mieux comprendre l'articulation entre les services dits de première ligne et les services de l'aide à la jeunesse - les services du conseiller de l'aide à la jeunesse - l'OEJAJ a commandité une recherche sur les modalités d'entrée et de sortie du système d'aide spécialisée prévu par le décret du 4 mars 1991.

Quelles sont les raisons qui font qu'un service de première ligne ou le Parquet orientent un jeune ou une famille vers un SAJ - qu'il s'agisse de proposer à un jeune ou une famille de s'adresser au SAJ ou de solliciter directement l'intervention du SAJ - ? Quelles sont les raisons qui amènent le SAJ à considérer qu'une situation relève de l'aide qu'il dispense ? Y a-t-il des situations qui ne relèvent ni de ce que la première ligne estime devoir prendre en charge, ni de ce que le SAJ estime être de sa compétence ?

Quelles sont les raisons qui amènent un conseiller (ou les membres de sa section sociale) à estimer, après investigations sociales ou après intervention, soit qu'il n'y a pas lieu de prendre de mesures d'aide, soit qu'il y a lieu de mettre fin à l'intervention ?

Telles sont les questions qui sont abordées dans cette recherche qui prend en compte 6 secteurs au niveau des services de première ligne: l'aide sociale générale (CPAS, ...), la petite enfance (TMS ONE, ...), l'enseignement (CPMS, PSE, ...), la santé



mentale et la santé (Service de santé mentale, centre de planning familial, hôpitaux, ...), le monde judiciaire et la police (Parquet, service de police, ...) et les équipes SOS-Enfants.

Les principaux résultats de cette recherche sur l'articulation entre les services dits "de première ligne" et les services d'aide à la jeunesse, dans une optique d'amélioration des collaborations et des articulations entre l'Aide à la Jeunesse et son environnement, apportent des éléments de discussion autour des questions suivantes :

- la notion de services de première ligne est-elle pertinente ?
- réseaux, collaborations et partenariats : comment mettre de l'huile dans les rouages ?
- qu'est-ce qui fait qu'un jeune, qu'une situation familiale, est orienté-e vers le SAJ ?
- la place paradoxale du SAJ ou comment travailler dans l'aide volontaire à la demande d'un service de première ligne ?

Évaluation des politiques publiques : Fondements méthodologiques - 2011

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=8766>

L'évaluation des politiques d'enfance et de jeunesse constitue une des missions-clés de l'OEJAJ.

Travail de synthèse bibliographique, cette note sur les fondements méthodologiques de l'évaluation des politiques publiques a permis de réunir par la suite différents partenaires

pour échanger et débattre sur l'application de ces principes théoriques dans nos différentes expériences en FWB.

Le document reprend les éléments méthodologiques essentiels à la construction d'un dispositif évaluatif de politiques publiques : définition de l'évaluation, tensions inhérentes, composants de l'évaluation, méthodes et impact.

Évaluation intermédiaire du Plan d'actions Droits de l'Enfant - 2013

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=11019>



En novembre 2011, les Gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie ont adopté un Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant, conformément au Décret du 12 janvier 2004 qui

prévoit la réalisation d'un rapport triennal sur l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant.

En 2013, soit à mi-terme, les Gouvernements ont demandé à l'OEJAJ de procéder à une évaluation intermédiaire de ce Plan d'actions. Le rapport évalue tout d'abord, le contenu du Plan d'actions et des projets, et ensuite, grâce aux informations fournies par les correspondants "Droits de l'enfant" désignés au sein de chaque administration, le suivi de sa mise en œuvre.

Enfin, le rapport se conclut par des recommandations à l'intention des Gouvernements :

1. Organiser un Gouvernement conjoint de suivi pour inciter les Gouvernements à mettre en œuvre les projets restant à développer ou à lancer avant la fin de la législature et leur

permettre de valider la version actualisée du Plan d'actions Droits de l'enfant (PADE), ainsi que l'intégration de nouveaux projets en lien avec les droits de l'enfant ;

2. S'attacher à la mise sur pied d'organes pérennes de suivi de la Convention pour la Wallonie ;
3. Mieux diffuser les principes de la Convention des droits de l'enfant au sein des administrations et diffuser le Plan d'actions Droits de l'enfant ;
4. Valoriser le rôle des correspondants "Droits de l'enfant" afin de légitimer leur action auprès de leur administration et de leur permettre de participer à la diffusion d'une culture des droits de l'enfant dans l'ensemble des services ;
5. Veiller à apporter une impulsion nouvelle (en termes de budget, de bénéficiaires, de modifications légales ou autre) aux projets préexistants du PADE qui ont été identifiés ;
6. Favoriser la transversalité, même en cours de Plan. Pour cela, prévoir des séances de travail réunissant les cabinets et les administrations et favoriser les synergies entre la Wallonie et la Fédération. Ces dynamiques peuvent être insufflées par le développement de projets à lancer ou par la valorisation collective de plusieurs projets.

Évaluation des dispositifs particuliers des organisations de jeunesse - 2014

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=11609>



Le décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse prévoit en son article 76 que l'OEJAJ en assure l'évaluation, en association avec la Commission

consultative des organisations de jeunesse (CCOJ), tous les 4 ans. A titre transitoire, le même article prévoit que les dispositifs particuliers institués par le décret soient évalués pour le 1er janvier 2012.

Le décret de 2009 prévoit 8 dispositifs particuliers (DP) qui constituent des financements complémentaires au subventionnement forfaitaire des organisations de jeunesse (OJ), en soutien à certaines thématiques. En 2013, 29 organisations de jeunesse bénéficiaient d'un de ces dispositifs.

Leur évaluation a mis en évidence les effets des dispositifs particuliers sur les organisations elles-mêmes: "*en matière de développement des compétences, de renforcement des axes de travail, de développement des collaborations intra- et inter-sectorielles, ainsi qu'en ce qui concerne le public des associations.*"

Au niveau du secteur des organisations de jeunesse, des effets ont également été identifiés, en ce qui concerne la promotion d'enjeux importants mais aussi en questionnant comment mieux diffuser les effets positifs des dispositifs particuliers entre les organisations de jeunesse. L'évaluation met également en lumière des effets négatifs des dispositifs, notamment les sentiments d'injustice et de traitement inégal exprimés par les OJ ou encore la faible

appropriation des dispositifs particuliers par certaines d'entre elles.

Le rapport examine par ailleurs plus particulièrement le dispositif particulier relatif à l'action décentralisée des mouvements, car les objectifs de celui-ci sont davantage explicités que pour les autres DP.

Une attention a également été portée à la spécificité des dispositifs particuliers par rapport à l'action principale des organisations.

Enfin, le rapport tente aussi de se pencher sur l'avenir des dispositifs particuliers.

Soucieux de favoriser au mieux l'utilisation des résultats de l'évaluation, l'OEJAJ a formulé des recommandations opérationnelles pour améliorer la mise en œuvre des dispositifs particuliers:

1. S'entendre sur le sens de la "particularité" des dispositifs particuliers ;
2. Concevoir le dispositif particulier comme la reconnaissance d'une expertise à mettre à disposition du secteur ;
3. Cadrer plus clairement les différentes contraintes liées à l'octroi d'un dispositif particulier ;
4. Pérenniser les dispositifs particuliers attribués ;
5. Clarifier le statut des organisations de jeunesse dont le dispositif particulier est "en attente" ;
6. Développer le dispositif particulier relatif aux actions destinées à des publics spécifiques ;
7. Tirer les leçons de l'évaluation des dispositifs particuliers en vue de l'évaluation du décret du 26 mars 2009 prévu en 2015, dans une optique d'apprentissage institutionnel.



Mémentos

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=6174>

Depuis 2002, l'OEJAJ publie annuellement un Mémento de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, portait chiffré de la situation des enfants et des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles, dans une vision globale et intégrée des politiques en la matière. Depuis 2012, l'Observatoire a pris le parti de placer le bien-être subjectif de l'enfant et du jeune au centre des regards en donnant une place centrale à leur parole, leur vécu et leurs expériences.

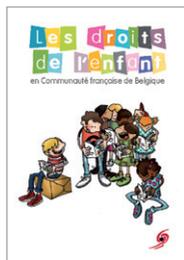


Publications Childfriendly

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5352>

Le droit des enfants à la participation, inscrit notamment à l'article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant, ne peut se concevoir sans que soit mis en œuvre leur droit à être correctement informés des décisions qui les concernent. C'est dans ce cadre que l'Observatoire a entamé une réflexion relative à l'adaptation de documents à caractère institutionnel ou de recherche à destination des enfants. Concrètement, cette collection de productions "childfriendly" compte aujourd'hui trois publications :

- "Adaptation childfriendly des résultats de l'enquête sur la participation", Janvier 2010.
- "Adaptation childfriendly du rapport triennal du gouvernement de la Communauté française concernant les droits de l'enfant", Janvier 2010.
- "Les droits de l'enfant en Belgique: l'heure du bulletin", Octobre 2012.



En'jeux

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=enjeux>

En'jeux est la nouvelle série de publications lancée par l'Observatoire en 2013. Elle consiste en la mise à disposition de working papers à destination des professionnels de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que du grand public. Ces working papers sont le reflet de réflexions menées à l'Observatoire et que nous avons voulu mettre sur la place publique pour alimenter les débats.

- En'jeux, n°1, juillet 2013. Du placement d'enfants: Définir et quantifier pour réaliser les droits des enfants placés
- En'jeux, n°2, septembre 2013. Les politiques communales en matière d'enfance et de jeunesse - Expériences et perspectives
- En'jeux, n°3, janvier 2014. L'accueil de la petite enfance: une perspective internationale.
- En'jeux n°4, (à venir). La participation des enfants et des jeunes dans l'évaluation des politiques publiques





Vade mecum pour les professionnels

Une série de vade mecum pratiques ont été publiés à destination des professionnels et des décideuses et décideurs. Ces outils s'appuient sur des recherches spécifiques qui sont elles aussi disponibles sur le site de l'OEJAJ.

- "Accrochage scolaire... vers un référentiel commun : Synthèse", Mai 2009.
- "Adapter un écrit pour le rendre accessible aux enfants : vade-mecum", Juin 2010.
- "Vade-mecum à l'usage des travailleurs sociaux qui veulent se lancer dans une démarche d'évaluation par leurs bénéficiaires", Septembre 2010.
- "Vade-mecum : La participation des enfants et des jeunes aux décisions publiques", Février 2014.
- "#Enfants#jeunes@communes: Quelles politiques communales pour les 0-25 ans", Septembre 2014.
- "Adapter un site Web pour le rendre accessible aux enfants", (à venir) – décembre 2014.

Mais aussi d'autres outils :

Des cartographies et des travaux sur les indicateurs

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=6175>

Des recommandations

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=11459>

Des Vidéos et des Schémas

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=9183>

Des recherches et des collaborations

Les recherches présentées dans ce document constituent une sélection - que nous avons tenté de rendre la plus représentative possible - des travaux réalisés à l'Observatoire. Bien d'autres chantiers de recherche ont été menés depuis 1999. L'ensemble de ces ressources est disponible sur notre site (www.oejaj.cfwb.be) que nous vous invitons à découvrir.

Comme en témoigne cette bibliographie, une partie des études ont été menées en collaboration avec des équipes de recherche externes. Nous profitons de ces quelques lignes pour les remercier de leurs apports.

Signalons, enfin, que le design de chacune de ces recherches ou évaluations commanditées par l'Observatoire a été conçu en interne par l'équipe, dans le cadre de son programme de recherche. De même, chaque recherche commanditée à des équipes externes a fait l'objet d'un suivi rapproché par les chercheurs de l'Observatoire.

Albarelo E ; Wiliquet M., Enquête sur la participation des enfants et des jeunes de 10 à 18 ans, rapport de recherche, Sonecom pour l'OEJAJ, 2007.

Albarelo E ; Wiliquet M., Le vécu des enfants de 6 à 12 ans vivant dans la pauvreté, rapport de recherche, Sonecom pour l'OEJAJ, 2010.

Blairon J. (dir.), Fastrès J. (dir.) et al., Qu'ont à nous apprendre les "NEETs", rapport de recherche, RTA pour l'OEJAJ, 2013.

Boutaffala K., Chevalier A., Roosens B., Van der Straeten K., Govaert M., Exclusion scolaire définitive - Principes directeurs et Recommandations, Bruxelles : AtMOsphères, ChanGements pour l'égalité, DGDE, OEJAJ, 2013.

Cremers A., Pasetti Q., Tutak A., Demeuse M. (dir.), Humblet P. (dir.), Élaboration d'indicateurs de développement de l'accueil et de l'éducation des enfants de 0 à 3 ans, rapport de recherche, ULB-UMONS pour l'OEJAJ, 2012.

Dedicated Research, Enquête sur les conditions de vie, l'acquisition de compétences sociales et les différentes formes d'implication et de participation

des élèves du premier degré de l'enseignement secondaire ordinaire en Communauté française, rapport de recherche, Dedicated Research pour l'OEJAJ, 2010.

Delvaux D., Vandekerke M., Les écoles de devoir en Communauté française. Une enquête en mai 2002, Bruxelles : OEJAJ, 2002.

Delvaux D., Vandekerke M., L'accueil des enfants en dehors des heures scolaires en Communauté française, rapport de recherche, Bruxelles : OEJAJ, 2004.

Delvaux D., Indicateurs et bien-être : quelques balises, note de travail, Bruxelles : OEJAJ, 2007.

Delvaux D., MJ-AMO : Portraits contrastés et points de convergence, rapport de recherche, Bruxelles : OEJAJ, 2007.

Delvaux D., en collaboration avec Detournay S. (Synergie), Accrochage scolaire... vers un référentiel commun, synthèse, mai 2009.

Dieu A.-M., Rossion D., L'accueil temps libre en Fédération Wallonie- Bruxelles : Etat des lieux, rapport de recherche, Bruxelles : OEJAJ, 2012.

Dieu A.-M. et Rossion D. en collaboration avec l'équipe de l'Observatoire, Les politiques communales en matière d'enfance et de jeunesse, working paper, Coll. Enjeux n°2, Bruxelles: OEJAJ, 2013.

Dieu A.-M., L'accueil de la petite enfance: une perspective internationale, Coll. Enjeux n°3 Bruxelles: OEJAJ, 2013.

Dieu A.-M., Swaluë A. en collaboration avec la CCOJ, Évaluation des dispositifs particuliers des organisations de jeunesse, rapport d'évaluation, Bruxelles: OEJAJ, 2014.

Dieu A.-M., Rossion D., #Enfants#jeunes@communes: Quelles politiques communales pour les 0-25 ans, Bruxelles: OEJAJ, septembre 2014.

Fastrès J., Jamar A., Hubert S., Blairon J., Bartholomé C., Recherche qualitative sur les projets innovants en matière d'intervention auprès des enfants et des jeunes, rapport de recherche, RTA pour l'OEJAJ, 2009.

Govaert M., Rossion D., Vandendriessche V., en collaboration avec les membres du groupe CIDE, Les droits de l'enfant en Communauté française, adaptation childfriendly, Bruxelles: OEJAJ, 2010.

Govaert M., Rossion D., Swaluë A., en collaboration avec l'asbl Gouvernance et Démocratie Conseil asbl, Les droits de l'enfant en Belgique: l'heure du bulletin, adaptation childfriendly, Bruxelles: OEJAJ, 2012.

Huchant E., Guillaume J.-F., Parcours des jeunes et transitions, rapport de recherche, Institut des sciences humaines et sociales, rapport de recherche, ULG pour l'OEJAJ, 2011.

Jamin C., Perrin N., Guillaume J.-F., Verjans P et Martiniello M., L'évolution des politiques d'enfance et de jeunesse au XXe siècle, rapport de recherche, Institut des sciences humaines et sociales, ULG pour l'OEJAJ, 2005.

Joachim M., Franssen A., Comprendre les mécanismes de sortie de l'Aide à la jeunesse, rapport de recherche, Bruxelles: Centre d'études sociologiques, Facultés universitaires Saint-Louis pour l'OEJAJ, 2011.

Jonlet S., Wiliquet M., Les mécanismes d'affiliation des jeunes de 12 à 16 ans, rapport de recherche, Sonecom pour l'OEJAJ, 2013.

Lafontaine A., Schillings P., Adapter un écrit pour le rendre accessible aux enfants, vade mecum, ULG pour l'OEJAJ, juin 2010.

Lambert P., Guillaume J.-F., Comment redéployer l'information des jeunes en Fédération Wallonie Bruxelles?, rapport de recherche, Institut des sciences sociales et humaines, ULG pour l'OEJAJ, 2011.

Moreau L., Govaert M., Vandekerke M., Mémento de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse 2011-2012, Bruxelles: OEJAJ, 2013.

Neuberg F., La place des travaux à domicile dans la vie des enfants de l'enseignement primaire, synthèse bibliographique, Liège: aSPe, ULG pour l'OEJAJ, 2012.

Petre P., Ce que les enfants entendent par bien-être et les leçons à tirer pour le choix et la définition d'indicateurs de bien-être, rapport de recherche, Synergies & Actions pour l'OEJAJ, 2008.

Poncelet D., de Landsheere V. (dir.), Des enfants qui ont beaucoup à dire: Les regards des enfants sur leur éducation scolaire et familiale, rapport de recherche, Liège: Unité Ecole-Famille-Communauté-ULG pour l'OEJAJ, 2005.

Rossion D., Swaluë A., Portrait des écoles de devoirs en Fédération Wallonie- Bruxelles, rapport de recherche, Bruxelles: OEJAJ; 2012.

Rossion D., Swaluë A., Évaluation intermédiaire du Plan d'actions Droits de l'Enfant, rapport d'évaluation, Bruxelles: OEJAJ, 2013.

Schuurman M., La participation des enfants et des jeunes aux décisions publiques, vade mecum, Eurochild pour l'OEJAJ, février 2014.

Swaluë A., Évaluation des politiques publiques: Fondements méthodologiques, note méthodologique, Bruxelles: OEJAJ, 2011.

Swaluë A., Du placement d'enfants: Définir et quantifier pour réaliser les droits des enfants placés, working paper, Coll. Enjeux n°1, Bruxelles: OEJAJ, 2013.

Synergies, Vade mecum à l'usage des travailleurs sociaux qui veulent se lancer dans une démarche d'autoévaluation, 2010.

Tilleul C., Fastrez P., De Smedt T., Adapter un site Web pour le rendre accessible aux enfants, vade mecum, CECOM-GREMS UCL pour l'OEJAJ, 2014.

Thomas H., Albarello L. et Hesse C., Étude sur l'articulation entre les services de première ligne et les services de l'aide à la jeunesse: Synthèse et perspectives, Bruxelles: Sonecom pour l'OEJAJ, 2007.

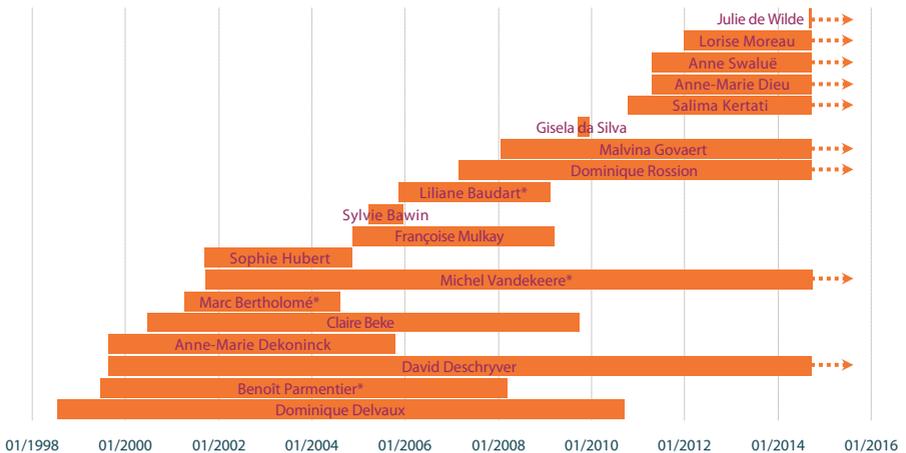
Verhoeven M., Zune M., Cattonar B., Draelants H., Siroux J.-L., Enquête rétrospective sur des parcours de jeunes ayant connu une "inflexion positive", rapport de recherche, Girsef, UCL pour l'OEJAJ, 2012.

Vandekeere M., Rossion D. en collaboration avec Langendries C., de Braconier P. et les membres du groupe CIDE, Quand les jeunes donnent leur avis, adaptation childfriendly, Bruxelles: OEJAJ, 2010.

L'équipe de l'Observatoire

L'équipe de l'Observatoire est multidisciplinaire. Ses membres ont été formés dans divers domaines des sciences humaines, politiques et sociales et, dans leur vie antérieure, ont exercé aussi bien sur le terrain que dans le monde de la recherche.

En 15 ans d'existence, ce sont une vingtaine de personnes qui ont apporté leurs connaissances et leur savoir-faire à ce projet transversal. Qu'elles en soient ici remerciées.



* coordinateur-trice

Découvrez les autres publications de
l'Observatoire de l'Enfance,
de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse
sur www.oejaj.cfwb.be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Secrétariat général

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Rue du Commerce 68A – 4e étage

B-1040 Bruxelles

Tél: +32 2 413 37 65

observatoire.enfance-jeunesse@cfwb.be